

**ARRETE REGLEMENTAIRE N°AR2025-40**  
**Portant réglementation de la circulation entre le 13 et le 20 mai 2025**  
**Rue des Tennis**  
**pour des travaux de remplacement de poteaux Orange**  
**Effectués par la société SOS RESEAUX de Mortain-Bocage**

Le Maire de la commune de Saint-Germain-sur-Ay,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, Le Code de la Voirie Routière,

CONSIDERANT QUE des travaux de remplacement de poteaux Orange vont être effectués par la société SOS RESEAUX de Mortain-Bocage entre le 13 et le 20 mai 2025, rue des Tennis, et qu'il convient de réglementer la circulation,

## ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : dans le cadre des travaux de remplacement de poteaux Orange qui vont être effectués par la société SOS RESEAUX de Mortain-Bocage, entre le 13 et le 20 mai 2025, rue des Tennis, la chaussée sera rétrécie et le stationnement interdit. Des panneaux de signalisation seront mis en place par la société SOS RESEAUX de Mortain-Bocage ;

Article 2 : une ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Mme Romdhane NOURI de la société SOS RESEAUX,
- M. Le Commandant de la Communauté de brigades de Gendarmerie de Lessay

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
Le 12 mai 2025,  
Le Maire  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

**12 MAI 2025**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché le  
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.